

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2021



**Etaient présents** : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Christiane Maurel

**Excusés** : M. Frédéric André (pouvoir à Mme Cécile Chantepedrix)  
Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Denise Vallat)

**Absents** : M. Léo Bader  
Mme Isabelle Rouveure-Mounier

## ■ Administration de l'assemblée délibérante

### a) Huis-clos du conseil municipal

Monsieur le maire propose, en raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19 au Chambon-sur-Lignon et selon l'article L. 2121-18 du Code général des collectivités territoriales, que la séance du conseil municipal ait lieu à huis-clos.

Frédéric Roux demande, s'il est possible, que les séances fassent l'objet d'une captation en direct afin que les administrés puissent suivre le conseil.

Monsieur le maire n'est pas favorable puisqu'il y aurait moins de spontanéité.

Il propose, si cela est possible, que le prochain conseil (vote des budgets), ait lieu aux Bretchs pour accueillir du public.

*Vote à l'unanimité*

### b) Modification de l'ordre du jour du Conseil municipal

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux une modification de l'ordre du jour de la présente séance et l'ajout de deux points :

- ***Motion pour l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne ;***
- ***Subvention de fonctionnement au RASED (réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté).***

*Vote à l'unanimité*

### c) Election du secrétaire de séance

Sandra Picot est désignée secrétaire de séance.

Arrivée de Denise Vallat

### d) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2020.

Mme Chantepedrix fait une remarque concernant l'article 2.2 (adoption du règlement intérieur). Il n'y a pas quatre abstentions mais deux (C. Chantepedrix et A. Savini).

Sous réserve de cette modification, approbation du conseil du 18 décembre 2020.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Affaires générales

### a) Coup de pouce 16-25 ans

L'opération « Coup de pouce jeunes 16-25 ans » poursuit un double but.

Dans un premier temps il s'agit d'épauler financièrement un ou des jeunes chambonnais, de manière individuelle ou collective sur un projet. En contrepartie, il s'agit pour le(s) jeune(s) de s'investir dans la vie de la commune ou dans celle d'une association.

Cette initiative s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans ayant un projet comme l'obtention du BAFA ou du permis de conduire, le début d'un apprentissage, un projet lors des études supérieures ou encore un événement au niveau de la commune.

Les dossiers sont à déposer en Mairie jusqu'au 15 avril et seront ensuite défendus oralement.

Dix projets seront retenus par an avec un budget de 500 euros par candidat.

Ainsi le conseil municipal est appelé à délibérer sur la mise en place de ce coup de pouce jeunes mais aussi d'en accepter, le processus et le règlement.

Le conseil municipal est sollicité pour :

- Adopter l'opération telle que décrite
- Adopter les objectifs, les conditions d'attribution et le montant alloué

Monsieur le maire souhaite connaître la composition du jury.

Denise Vallat explique qu'il sera composé du maire, du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> adjoint, du vice-président du CCAS, du vice-président et d'un membre de la commission jeunesse et d'un membre de la minorité.

Roselyne Charreyron souhaite connaître le mode de diffusion.

Denise Vallat explique que toutes ces informations vont paraître dans "infos-mairie", sur Iliwap, dans les écoles, le journal...

Antonio Savini propose d'inclure dans le jury une personne de l'enseignement.

Denise Vallat indique qu'une personne de la communauté éducative fera partie du jury.

Frédéric Roux indique qu'il serait bien de prévoir en amont une évaluation des critères.

Monsieur le maire répond que lorsque le groupe aura sa première réunion, il devra mettre en place ces critères.

Par ailleurs, Frédéric Roux mentionne au sujet du bénévolat, que le pass-région propose ce type d'actions et qu'il faut que cette compensation puisse être faite dans des associations. Denise Vallat explique que ces heures ne remplacent en aucun cas les jobs habituels de l'été.

Didier Crouzet propose de rajouter une ligne "autres" dans l'article 2.

Antonio Savini fait remarquer concernant l'article quatre, que la date ne devrait pas figurer sur le dossier afin que celui-ci soit reconductible toutes les années.

Monsieur le maire indique qu'il préfère une révision annuelle du dossier.

La date de dépôt des dossiers est rallongée au 15 avril.

Modification de l'article 5 : de "président du CCAS" à "vice-président du CCAS".

Frédéric Roux souhaite connaître le nombre d'heures de bénévolat et la péréquation en fonction du montant/nombre d'heures.

Denise Vallat explique que tout cela est encore à définir.

*Vote à l'unanimité*

## **b) Centre de santé communal**

Le n°FINESS (Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux), qui vaut agrément du Centre de santé communal (CsC) nous a été communiqué le 26 janvier dernier. Cet agrément nous permet de mettre en œuvre la formalisation des relations entre les différentes caisses d'assurance maladie et le Centre Public de Santé pour le remboursement des consultations. Dans cette attente, l'ouverture du CsC a été reportée au 1<sup>er</sup> mars 2021.

Par ailleurs, l'agrément ayant été reçu, le conseil municipal peut à présent formaliser diverses décisions :

- Création de 3 postes de médecin à raison de 16 heures, 28 heures et 35 heures hebdomadaires ;
- Création d'une régie de recettes prolongée (possibilité de relancer les créanciers par le régisseur) ;
- Ouverture d'un compte de dépôt auprès de la banque postale ;
- Création d'un poste d'adjoint administratif à raison de 20 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal est sollicité pour :

- Créer de 2 postes de médecin à raison de 16 heures et 28 heures hebdomadaires ;
- Autoriser la création d'une régie de recettes prolongée ;
- Autoriser l'ouverture d'un compte de dépôt auprès de la banque postale ;
- Créer 1 poste d'adjoint administratif à raison de 20 heures hebdomadaires.

Frédéric Roux fait part de difficultés téléphoniques pour prendre rendez-vous auprès du Dr. Ducarre, ainsi que l'attente des personnes dans la rue avant de rentrer dans le centre de santé.

Monsieur le maire explique qu'il y a des problèmes téléphoniques au niveau du transfert des appels.

La Directrice Générale des Services ajoute que depuis vendredi le standard fonctionne normalement, sauf la ligne du docteur qui reste sur le standard de la mairie. A partir du 1<sup>er</sup> mars, une secrétaire prendra les rendez-vous. En ce qui concerne la porte d'entrée, le problème a été résolu et dorénavant les personnes rentreront par la porte coulissante.

Monsieur le maire indique qu'il a rencontré le 3<sup>e</sup> médecin ce jour et qu'il viendrait à temps non-complet à partir du mois de Mai. A eux deux, les Dr DESCOURS et LOSORGIO constitueront un temps plein.

*Vote à l'unanimité*

**d) Legs de M Erich SCHWAM mandat donné au maire pour acceptation**

Le Conseil Municipal est sollicité pour accepter le legs de M Erich SCHWAM

Monsieur le Maire indique que nous n'avons pas encore la plénitude de tous les éléments.

Etat des biens de M. Erich SCHWAM :

Biens immobilier (évaluation)		
Maison sur terrain à La Tour Salvagny		400 000,00 €
Appartement La Tour Salvagny		300 000,00 €
	<b>Sous Total</b>	<b>700 000,00 €</b>
Actifs financiers certifiés par les établissements bancaires		
Caisse d'Epargne		55 000,00 €
Banque Populaire	867 000,00 €	1 672 000,00 €
	114 000,00 €	
	398 000,00 €	
	293 000,00 €	
	<b>Sous Total</b>	<b>1 727 000,00 €</b>
Contraintes figurant aux dispositions testamentaires		
Fondation APICIL		-100 000,00 €
A chacun son Everest		-200 000,00 €
SPA Lyon/Sud-Est		-200 000,00 €
	<b>Sous Total</b>	<b>-500 000,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 927 000,00 €</b>

A ce jour, seuls 2 établissements bancaires ont communiqué les actifs détenus par M SCHWAM et il n'a pas été établi d'état des contrats d'assurance vie du défunt.

Frédéric Roux félicite la communication très digne et très sobre faite par Monsieur le maire et Denise Vallat. Il demande à entendre la formulation exacte de M. SCHWAM figurant sur le testament. Monsieur le maire fait lecture des dernières volontés du défunt.

Ce testament datant du 9 novembre 2020 oriente l'utilisation du legs vers les écoles, les activités scolaires et de loisirs, de bourses d'études supérieures, etc.

*Vote à l'unanimité*

Monsieur le maire précise que les mesures envisagées pour le redressement de la situation financière restent inchangées.

Frédéric Roux demande au maire s'il envisage de réunir un groupe de travail ou de consulter la population pour l'utilisation du legs.

Monsieur le maire répond que toutes les informations seront données concernant les projets portés par le legs. Une réflexion s'imposera quand le legs sera devenu effectif. Denise Vallat ajoute qu'il faudra impérativement se montrer à la hauteur du geste de M. SCHWAM.

Sébastien Genest indique que la rénovation de la crèche et de l'école sont des projets très cohérents vis-à-vis du testament.

Monsieur le maire annonce qu'une exposition en mairie sera organisée cet été concernant la vie de M. SCHWAM. Il faut y voir un devoir de reconnaissance, mais aussi, pour mieux connaître l'histoire emblématique de cette famille.

**e) Motion pour l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne**

Motion présentée par le groupe de travail composé de : Frédéric André, Philippe Dubois, Didier Eyraud et Jonathan Russier :

- Considérant le dérèglement climatique et son impact sur la répartition annuelle de la pluviométrie et sur l'augmentation des températures,
- Considérant l'aggravation à venir des sécheresses sur le bassin amont de la Loire,
- Considérant la nécessité de maintenir la biodiversité,
- Considérant le rôle essentiel des zones humides dans le stockage de l'eau et dans la régulation des débits d'étiages et des débits de crues et leur destruction très importante sur les bassins versants
- Considérant les politiques d'économie d'eau en cours et à poursuivre,
- Considérant les pertes et fuites des réseaux AEP et le gaspillage de l'eau,
- Considérant la nécessité d'adapter les pratiques culturales pour favoriser le stockage dans les sols agricoles
- Considérant la possibilité de choisir des variétés végétales moins consommatrice en eau
- Considérant l'importance économique du tourisme lié à la présence de l'eau (pêche, baignade, paysage) sur la commune du Chambon-sur-Lignon,
- Considérant l'impact cumulé des retenues de stockage de l'eau sur l'hydrologie des cours d'eau et la biodiversité associée,
- Considérant l'évaporation de 40% des volumes d'eau stockés sur les retenues colinéaires,
- Considérant la pluralité des solutions disponibles pour retenir de l'eau,
- Considérant l'importance de favoriser l'infiltration de l'eau et de limiter les ruissellements pour recharger les nappes,
- Considérant que les solutions de stockage de l'eau doivent être adaptées au contexte local,
- Considérant l'existence d'instance locale de concertation et de planification et notamment la Commission Locale de l'Eau du Lignon du Velay,
- Considérant que la réglementation actuelle permet la création de système de stockage de l'eau,
- Considérant la révision en cours du SDAGE Loire-Bretagne,

Les élus du conseil municipal du Chambon-sur-Lignon demandent :

- A l'Agence de l'Eau en charge de la révision du SDAGE Loire-Bretagne :
- D'affirmer le rôle des instances locales de concertation existantes (Commission Locale de l'Eau) et des documents de planification locaux (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) dans la répartition des volumes disponibles entre les différents usages du territoire et dans l'étude des projets d'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau au niveau local pour garantir la résilience de nos territoires face au changement climatique.

- D'affirmer la solidarité amont-aval afin de prendre en considération le rôle essentiel joué par l'amont dans le maintien de la qualité des milieux aquatiques et les contraintes endossées pour cela.
- D'ouvrir une réflexion sur les besoins des milieux, les priorités des usages et la répartition juste de l'eau à l'échelle du grand bassin Loire-Bretagne, seule méthode pour définir les débits devant être mis à disposition des territoires de l'aval.
- Au Gouvernement, par sa représentation au comité de bassin par son administration, de mettre en application de la politique ci-dessus énoncée et sa traduction réglementaire dans le futur SDAGE.
- Au Gouvernement, à l'Assemblée nationale et au Sénat, de modifier les lois et règlements pour renforcer le rôle des Commissions Locales de l'Eau dans l'instruction des projets en faveur du stockage de l'eau et la prise en compte du rôle essentiel des territoires de l'amont pour le bon fonctionnement hydrique du bassin (qualité et quantité).
- Aux instituts de recherche, de travailler à une meilleure efficacité des usages de l'eau dans le but d'une économie de la ressource.

Monsieur le maire précise que cette motion est très importante et qu'il en partage chacun des points. Frédéric Roux salue le travail et le résultat. Il demande la diffusion de la motion aux communes et institutions.

*Vote à l'unanimité*

**f) Subvention au réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté (RASED)**

Le RASED de secteur est basé au CSL et intervient sur 17 écoles. En 2019, celui-ci a été informé par l'inspection académique, que le RASED ne bénéficierait plus de subventions pour les dépenses de fournitures. Une demande de subvention de 800 euros avait alors été sollicitée pour l'année 2019-2020. Une subvention de 300 euros a été envisagée mais n'a pas donné lieu à une décision du Conseil Municipal.

Le RASED renouvelle cette demande pour l'année scolaire 2020-2021.

Par ailleurs, seule la commune de Tence participe au fonctionnement du RASED à hauteur de 200 € annuels. Pour autant, les actions du RASED ne se limitent pas aux seules mairies du Chambon et de Tence et une participation des autres communes du secteur d'intervention pourraient être sollicitées :

Ecole	Nb de classes	Nb d'élèves	Nb d'élèves par Cne
Recharinges – Araules	2	25	25
Fay sur Lignon	2	33	33
Lapte (Verne)	4	96	96
Le Chambon élémentaire (dont 1 CLIS)	5	95	142
Le Chambon maternelle	2	47	
Le Mazet-Saint-Voy	4	91	91
Le Pertuis	3	63	63
Les Vastres	1	14	14
Montusclat - La Pradette	1	13	13
Queyrières	2	25	25
Saint Etienne Lardeyrol	4	87	87
Saint Hostien	3	62	62
Saint Pierre Eynac	4	85	85
Saint Jeures Bourg	2	33	67
Saint Jeures - Freycenet	2	34	
Tence	7	158	158
Montfaucon en Velay	2	44	44
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>1005</b>	<b>1005</b>

Le conseil municipal est sollicité pour :

- Confirmer l'attribution de la subvention envisagée en 2019 de 300 euros ;
- Attribuer une subvention de 200€ au titre de l'année 2020-2021. Autoriser la sollicitation des autres communes du secteur d'intervention.

Le Conseil Départemental se retire et l'Education Nationale également, il n'y aura donc plus de subventions de leur part.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Ressources Humaines

M Patrick LOUIS responsable du service technique de la commune a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

Dès le mois d'août 2020, plusieurs agents des services techniques ont été reçus afin d'envisager le remplacement de M LOUIS, sans qu'aucun d'eux n'ait souhaité donner suite. En conséquence, un recrutement, les grades de technicien territorial ou agent de maîtrise a été publié auprès du centre de gestion le 23 décembre 2020.

Le recrutement est à présent terminé et le candidat retenu détient le grade de Technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe. Il convient donc de créer le poste de TTP1C.

Par ailleurs, les délibérations 4 et 4 bis / 2018 du 8 février 2018 instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) doivent être complétées du grade de technicien territorial pour la catégorie B.

Le Conseil Municipal est sollicité pour :

- Créer un poste de TTP1C à compter du 15 février 2021 ;
- Compléter les délibérations instaurant le RIFSEEP ;

Sébastien Genest souhaite savoir s'il y a eu beaucoup de candidatures ?

Monsieur le maire répond que oui, il y a eu beaucoup de candidats et que le choix est arrêté.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Questions diverses

### a) Commissions municipales

La commission culture : élus et invités : Alain Déléage pour le Cinémascoop, Elsa Pallot pour Cheyne Editeur, Annie Gueirouard pour "Ama-Théâtre", Marc Simon pour "l'EAC Les Roches", Françoise Pallier pour le "Festival Impromptu" et Flora Fontvieille pour la compagnie de théâtre "Se Non è vero" et "Après la neige".

Ces acteurs culturels ont expliqué qu'ils n'étaient pas en grandes difficultés financières. Le fait d'avoir renoncé à leurs activités a été le plus dur.

En résumé, ils attendent tous les nouvelles mesures, ils organisent, même si au dernier moment il faut annuler, mais au moins ils gardent une dynamique et des projets pour la population.

Les 30 ans de la bibliothèque : un prix littéraire sera porté par la Commune. Un comité de 28 personnes lira 14 romans de primo-romanciers parus en janvier et février 2021, il en sortira un lauréat qui sera invité aux 30 ans de la bibliothèque

Communauté de communes : Denise Vallat annonce le projet de 6 expositions photographiques de Gérard Rondeau à l'échelle intercommunale.

Monsieur le maire ajoute qu'après tous les changements récents, une commission finances et économies regroupées va être mise en place, David Pradier-Salque souhaitant diminuer le nombre de personnes, le Chambon sera représenté par : Didier Crouzet, Philippe Dubois, Jean Michel Eyraud et Antonio Savini.

CCAS : quelques précisions sur l'avancée des travaux de l'Amphithéâtre, la dalle a été coulée.

Commission environnement et énergie : travail sur les problèmes d'isolation. Commission urbanisme : charge de travail importante, de nombreuses constructions en cours.

Les Barandons : 4 demandes fermes : la société Spevemat de Fay-sur-Lignon spécialisée dans les engins spéciaux pour environ 13 000 m<sup>2</sup>, Sun&Lux pour un nouvel atelier, Securipro et EGBTP Peyrard qui loue actuellement les anciens locaux de Veolia.

Visite du préfet vendredi 12 février, visite du lieu de mémoire.

Sports Etudes Academy : M. le Maire souhaite orienter le centre de formation qui se trouve à l'entrée du collège Cévenol vers le handisport.

Le prochain conseil se tiendra autour du 17 Mars pour le vote du budget.

Antonio Savini souhaite connaître le coût total de l'opération pour l'adressage.

Monsieur le maire explique que c'est une action sur trois ans, l'installation de la fibre nécessite un adressage exact par parcelle, il sert aussi à faciliter l'intervention des secours, des livraisons....

Il est très difficile d'établir un coût sur trois ans, le budget serait aux alentours des 150 000 euros.

La surveillance de la qualité de l'air intérieur à la crèche doit être faite. Une vérification est en cours (société Avipur) et le nécessaire sera fait s'il y a des besoins.

Cécile Chanteperrin questionne sur la convention existante entre le Sictom et l'Armée du Salut car ils demandent leur subvention.

Une convention existait, mais celle-ci ne peut pas être renouvelée. Cependant, les 20 000 euros de subvention vont être versés.

Frédéric Roux remercie Monsieur le maire pour les permanences le samedi matin. Il fait remonter quelques informations :

Déchetterie : l'utilisateur y trouve très nettement son compte, mais quelques soucis s'éternisent sur les conditions de travail du gardien (toilettes, électricité...).

Monsieur le maire indique que SUEZ est l'employeur du gardien, le SICTOM a prévu une construction, une guérite à l'entrée mais M. Billamboz est en retard sur l'installation, cette situation est provisoire.

Frédéric Roux souhaite que les informations, à propos de la fibre et du déploiement, soient diffusées dans l'Infos Mairie.

Un agenda va être mis en place pour mieux gérer les réunions à venir

Le 25 janvier, une réunion au sujet du lac de Devesset a eu lieu.

La présence de cyanobactéries dans l'eau du lac amène une réelle réflexion sur la pollution et l'épandage.

Cela engendre des risques fréquents de fermetures du lac, une visite est programmée dans les jours à venir avec les étudiants chercheurs de l'université de Jean Monnet afin de trouver des solutions.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée.*